

FD → J. Brugié



Le 11 avril 2017

Le Président du Syndicat d'Assainissement
de BIARS.SUR.CERE-BRETENOUX

à

Monsieur Florian DELMAS
ANDROS SNC
Zone Industrielle
46130 BIARS-SUR-CERE

OBJET. : Demande d'autorisations de déversement eaux pluviales et eaux usées – ANDROS SNC.

Monsieur,

Par courrier en date du 09 mars 2017, vous sollicitez du Syndicat d'Assainissement, l'établissement de deux autorisations de déversement, l'une pour les eaux pluviales et l'autre pour les eaux usées de votre site, dans les réseaux de collecte de la zone industrielle.

Nous vous informons qu'il nous est possible d'accéder à votre demande concernant le déversement des eaux usées de votre site. Ainsi, nous vous autorisons à déverser, dans le réseau de collecte des eaux usées de la zone industrielle, rue Ambroize Croizat, les eaux usées de votre site dont les caractéristiques sont énoncées dans votre courrier (eaux usées exclusivement sanitaires, issues des vestiaires et des sanitaires du personnel...)

Cependant, concernant le déversement des eaux pluviales de votre site, dans le réseau de collecte des eaux pluviales de la Zone Industrielle (rue Ambroise Croizat), vous devez contacter la communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) gérant la Zone Industrielle de BIARS.SUR.CERE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Michel BRUGERE

